ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Stages en entreprise

Question écrite n° 7405

Texte de la question

M. Francois Sauvadet attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement superieur et de la recherche sur la necessite de soutenir le recrutement d'etudiants en DUT ou BTS pour des stages de longue duree - six mois environ - dans les PME-PMI. Cette action serait destinee aux PME-PMI ayant au moins un personnel d'un niveau de technicien superieur afin d'augmenter leur niveau technologique et de faciliter leur dialogue avec les divers partenaires d'un processus d'innovation. Un tutorat de ces etudiants par leur centre de formation ou un centre de competences de qualite reconnue serait imperatif. Par consequent, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage afin de favoriser l'accomplissement de stages de longue duree par des etudiants qualifies dans de petites entreprises qui ont besoin de renforcer leur acquis technologique.

Texte de la réponse

Dans le cadre des travaux sur l'innovation dans les PME menes conjointement par le ministere de l'industrie et le ministere de l'enseignemment superieur et de la recherche, une action destinee aux PME PMI a ete initiee pour stimuler l'accomplissemennt de stages de longue duree, par des etudiants de STS et d'IUT, entre autres. Son objectif est de permettre a de petites entreprises de beneficier de l'apport de jeunes sur le point d'obtenir leur diplome et de les aider a se developper par l'innovation. De tels stages paraissent etre un moyen privilegie pour constituer, avec les entreprises et en leur sein, une amorce d'equipe ouverte aux preoccupations de l'innovation et de la technologie. Ils doivent pour cela remplir des conditions precises concernant leur objet, leurs modalites concretes et leur encadrement. En effet, la presence du stagiaire pendant une duree suffisante - de l'ordre de six mois - permet d'entreprendre un projet d'une certaine envergure. La preparation du stage et le suivi de celui-ci par l'etablissement universitaire ou scolaire, ainsi que la presence de tuteurs de stage confirmes tout au long de la periode en entreprise sont une occasion pour les responsables de l'entreprise de nouer des liens avec les milieux de la technologie et de l'innovation. On peut legitimement esperer que ces relations depasseront ensuite l'objet et la duree du stage. Cette action beneficie d'un soutien financier destine a couvrir tout ou partie du surcout d'un stage en PME et notamment les frais d'encadrement, a condition de repondre a trois criteres : 1/ le stage repond a une demande formulee precisement par la PME ; 2/ le stage donne lieu a la signature d'une convention contenant un cahier des charges qui precise les engagements de l'entreprise, de l'etablissement et du stagiaire, notamment en ce qui concerne l'encadrement du stage (il est prevu de faire appel a des tuteurs exterieurs aux etablissements en cas d'insuffisance du potentiel d'encadrement de l'entreprise ou de l'etablissement) ; 3/ la duree du stage est suffisante pour que les objectifs vises soient atteints, en tout etat de cause superieure a 5 mois. Un appel d'offre experimental concernant ce projet a ete lance a la fin du mois de janvier 1994 par les delegations regionales a la recherche et a la technologie et les directions regionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement. Il s'agit, dans un premier temps, d'une operation a tres petite echelle. Le developpement de ce type d'action sera envisage en fonction des resultats de l'evaluation de cette premiere experience. Sur un plan general, le ministre de l'enseignement superieur et de la recherche a engage une reflexion approfondie relative aux filieres technologiques de l'enseignement superieur. En ce qui concerne en particulier les IUT, le Ministre envisage de favoriser l'insertion professionnelle des etudiants a la sortie des

IUT en reconnaissant par un diplome national le systeme des annees complementaires des IUT existant an niveau Bac + 3. Cette annee post-DUT ne devrait etre organisee que pour repondre a des demandes specifiques de professions ou de secteurs professionnels bien identifiees. Elle devrait reposer sur les principes de l'alternance, c'est-a-dire d'une formation en IUT de trois ou quatre mois et en entreprise de huit a neuf mois. Son mode de fonctionnement devrait reposer sur des contrats d'apprentissage ou de qualification.

Données clés

Auteur : M. Sauvadet François
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7405
Rubrique : Enseignement superieur
Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3755
Réponse publiée le : 8 août 1994, page 4026